

MARLY, le 29 septembre 2023

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
 D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023

Sous la Présidence de
Odile JACOB-VARLET
 Vice -Présidente du C.C.A.S.
 Adjointe au Maire de la Ville de Marly

Nombre de membres en exercice	: 11	<u>Etaient présents :</u>	MM. LEFEBVRE, MOREL, ROTHEA,
Nombre de membres présents	: 06		Mmes. FRANCFORT, JACOB-VARLET,
Nombre de suffrages exprimés	: 08		MOREAU
Nombre de membres absents	: 05	<u>Absents excusés :</u>	M. HORY, (délégation à Mme JACOB-VARLET)
Absents ayant donné procuration	: 02		Mme KUNTZ (délégation à Mme MOREAU)
		<u>Absentes :</u>	Mmes HANSE, HETHENER, NOEL

Les convocations à cette séance ont été envoyées le 20 septembre 2023

XXIX – Modification du tableau du personnel

Le Président du C.C.A.S. informe les membres du Conseil d'Administration que dans le cadre de la gestion prévisionnelle du personnel, il y a lieu de procéder à des modifications du tableau des effectifs comme ci-après :

- Création d'un poste d'adjoint administratif territorial, jusqu'à la mise en disponibilité de l'agent occupant et la modification dudit poste d'adjoint administratif territorial créée par délibération du 21 février 2019.
- Modification du poste d'agent social créée par délibération du 28 septembre 2022 : augmentation du temps de travail.

FILIERE	POSTE A CREER				DATE D'EFFET
	Nb	GRADE			
ADMINISTRATIVE	1	Adjoint administratif territorial (TNC 28/35 ^{ème})			01/10/2023
FILIERE	POSTE A MODIFIER		MODIFICATION		DATE D'EFFET
	Nb	GRADE	Nb	GRADE	
MEDICO-SOCIALE	1	Agent social (TNC 26/35 ^{ème})	1	Agent social (TC 35/35 ^{ème})	01/11/2023

Vu l'avis conforme du Comité Social Territorial en date du 11 septembre 2023, et après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration du C.C.A.S. décident à l'unanimité :

- de **MODIFIER** comme présenté ci-dessus le tableau des effectifs du personnel
- de **PREVOIR** les crédits en conséquence au budget
- d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération exécutoire compte tenu de sa publication le 29 septembre 2023
Pour extrait conforme, Marly, le 29 septembre 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.



Pour le Président du C.C.A.S
La Vice-Présidente,

Odile JACOB – VARLET
Maire – Adjoint de la Ville de Marly
Déléguée aux Affaires Sociales